Impôt sur le revenu—Loi

ces qui acceptent la position adoptée par le gouvernement, il n'y en a plus que huit. La neuvième province, à savoir le Québec, a rejeté les conditions proposées par le gouvernement fédéral et a exprimé le désir de pouvoir réduire sa taxe de vente provinciale de la façon qui lui convenait.

A franchement parler, elle a bien raison. Rappelons tout d'abord qu'elle devait réduire de 100 p. 100 sa taxe de vente sur certaines catégories d'articles qui sont précisément ceux qui sont produits par les secteurs mous de l'économie québécoise. C'est une bonne solution, car elle consiste à réduire la taxe de 100 p. 100 plutôt que de quelques points de pourcentage. Les gens saisissent beaucoup mieux la portée d'une réduction de 100 p. 100 d'une taxe qu'une réduction de 6 à 3 p. 100 par exemple, ou de tout autre pourcentage. C'était une bonne idée de s'occuper sélectivement des industries particulièrement éprouvées, c'était également une bonne idée de le faire pour un an. Il est évident que ce cadre annuel ne convenait pas au gouvernement, qui prévoyait une élection au printemps, ou au plus tard au début de l'automne.

Nous voici maintenant aux prises avec la question de savoir ce qu'il faut faire quand le ministre présente un budget sans s'être entendu avec les provinces, pour constater ensuite qu'il n'arrive pas à conclure un accord satisfaisant et à présenter ce bill C-56 qui court-circuite le gouvernement du Québec. Il se contente de donner 85 dollars à tous ceux qui habitaient le Québec au 31 décembre 1977, à la condition qu'ils payent des impôts. C'est une insulte qu'aucun gouvernement provincial ne peut admettre. Cela veut dire que si la province ne veut pas signer un accord bilatéral, le gouvernement agira unilatéralement en la laissant se débrouiller toute seule. Cela veut dire qu'elle pourra toujours augmenter ses impôts si cela lui chante, mais que le gouvernement tient à offrir ces crédits à ses habitants, avec ou sans l'accord provincial.

Il est fort regrettable que, étant donné les conditions dans lesquelles ces dispositions ont été prises, le gouvernement ait manqué à ce point de finesse. S'il s'est rendu compte de l'erreur qu'il a faite le soir du budget, il aurait dû regarder à deux fois avant de présenter le bill C-56, tant qu'il n'était pas parvenu à un accord plus satisfaisant avec la province de Québec.

Si le gouvernement est à présent disposé à prêter l'oreille aux propositions du Québec, pourquoi ne l'a-t-il pas fait avant de présenter à la Chambre le bill C-56? Pourquoi nous présente-t-on une mesure qui est si peu du goût non seulement du gouvernement du Québec, mais de tous les députés de l'Assemblée nationale de la province? Pour toutes ces raisons, nous estimons devoir rejeter ce bill en deuxième lecture. Comment un député de la Chambre donnerait-il son appui de principe à une mesure comme le bill C-56, sachant pertinemment qu'il ne fera que diviser le pays s'il obtient force de loi?

Si la loi est adoptée, les Albertains ne seront-ils pas en droit de se prévaloir également de ses dispositions? Si le gouvernement passe d'un plan de partage du revenu qui porte essentiel-

lement sur les taxes de vente à un arrangement de crédit d'impôt sur le revenu avec au moins une province, pourquoi l'Alberta ne bénéficierait-elle pas d'un marché semblable? Si j'habitais l'Alberta, je trouverais certainement à redire sur le fait qu'on m'estime comme Albertain plus riche que les Canadiens d'autres régions et qu'on ne m'accorde absolument rien. Si j'étais un résident du Québec, je bénéficierais d'un crédit d'impôt sur le revenu, ou tout au moins si j'habitais dans cette province le 31 décembre 1977 et si je devais payer de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement a certainement suscité là un autre problème en créant un précédent par la mesure qu'il a prise à l'égard du Québec. Il sera très difficile au gouvernement actuel de refuser le même arrangement aux Albertains.

Cela signifie qu'il lui faudra trouver des fonds à remettre aux citoyens de l'Alberta pour les traiter avec une certaine justice comparativement à ceux du Québec. Un de mes collègues prétend que l'Alberta ne compte pour rien à ses yeux. Il est certain qu'à la lecture du bill C-56, on peut voir que l'Alberta ne compte pour rien, que le gouvernement se montre indifférent à l'égard de cette province.

Une voix: Lisez le bill.

M. Stevens: Des pantins libéraux des dernières banquettes nous suggèrent de lire de bill. Il est clair qu'ils ne l'ont pas lu eux-mêmes, sinon ils ne tiendraient pas de propos semblables.

C'est le cœur du problème. Le bill C-56 est un exemple de l'incompétence et de l'ineptie dont le gouvernement fédéral a fait preuve dans la conclusion avec dix provinces d'un arrangement qui aurait entraîné une réduction des taxes de vente provinciales dans neuf provinces. Cette idée est assez valable en soi, mais le gouvernement actuel a tout compromis dès le départ.

• (1752)

En réponse à une question précédente, le ministre a dit que si l'on avait un meilleur système à proposer, il l'étudierait. Cette attitude est apparemment caractéristique. Il est tellement dépassé par les événements dans son poste actuel qu'il sollicite sans cesse de l'aide; il veut qu'on lui dise quoi faire. On ne peut pas diriger une économie au petit bonheur, monsieur l'Orateur, comme le fait actuellement le ministre des Finances. Il faut que cela change, sinon les prévisions que j'ai fait consigner au compte rendu tout à l'heure seront encore plus sombres au mois de septembre ou d'octobre. Le Canada ne peut pas supporter les conditions économiques que lui impose le gouvernement incompétent qui nous dirige depuis plus d'une dizaine d'années.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance que revêt un débat sur le budget, ne pourrions-nous pas déclarer qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi convenu et ordonné. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)